

d'une plaquette intitulée *N.R.C. Yesterday To-day Tomorrow* et publiée à l'occasion du cinquantième anniversaire du Conseil, fondé en 1916.

Je m'y reporte pour deux raisons. D'abord, j'estime que les députés devraient peut-être déployer plus d'efforts pour que les Canadiens connaissent et comprennent la valeur du Conseil national de recherches qui n'a cessé de s'accroître depuis un demi-siècle; ensuite, vu l'urgence qu'il y a de chercher sans tarder une solution au problème de la pollution au Canada, j'estime qu'il faudrait en premier lieu faire l'inventaire des ressources que nous avons à portée de la main et qui peuvent être utilisées à cet égard. J'espère pouvoir démontrer que le Conseil national de recherches pourrait jouer un rôle de premier ordre dans ce domaine. Je vais donc citer un passage de la brochure dont j'ai parlé. A la première page, on peut lire ceci:

Le Conseil national de recherches du Canada constitue un lien entre le gouvernement, l'industrie et les universités canadiennes quant à leur intérêt scientifique; il est un protecteur des sciences fondamentales et appliquées. Son conseil d'administration se compose de sommités des mondes universitaire, industriel et ouvrier.

Les dix services de laboratoire du Conseil national de recherches à Ottawa et ses deux établissements régionaux, l'un à Halifax et l'autre à Saskatoon, forment l'ensemble de laboratoires le plus vaste et le plus varié, au Canada.

Dans ces laboratoires, on se livre à de la recherche pure, à des travaux de recherche appliquée de longue haleine, à des travaux forfaitaires concernant des entreprises précises, à des études de normalisation et à des essais pour lesquels il n'existe pas d'installations commerciales ou privées.

Un peu plus loin, sous la rubrique «Renseignements techniques», on lit:

Le service de renseignements techniques du Conseil fournit gratuitement à l'industrie canadienne des informations et des avis sur des questions d'ordre technologique. Ses spécialistes en génie industriel dispensent directement de l'aide et des conseils, surtout aux petites entreprises, sur la manière d'améliorer l'aménagement des usines, l'efficacité de l'exploitation et la gestion des usines. Ce service répond annuellement à quelque 17,000 demandes émanant d'industries canadiennes.

C'est là, je pense, un exposé très succinct mais excellent du travail accompli par le Conseil. Le Conseil national de recherches est assurément de ces organismes auxquels songaient les nombreux spécialistes de la technologie et les représentants de divers services fédéraux et provinciaux qui assistaient à la conférence de Montréal, un organisme capable de desservir le gouvernement, l'industrie et les universités en matière de recherche sur la pollution. Par conséquent, bien que les prévisions budgétaires de cette année ne prévoient

[M. Barnett.]

aucun crédit pour le genre de travail que suppose les principes directeurs élaborés lors de la conférence sur la pollution, j'estime le moment venu de se préparer pour l'étude des prévisions budgétaires de l'an prochain qui devront peut-être prévoir des fonds suffisants pour permettre de faire, en matière de pollution, un travail semblable à celui que le Conseil effectue déjà dans nombre d'autres secteurs. Nous devons nous attendre à voir la tâche très limitée, incombant déjà au Conseil national des recherches en ce domaine particulier, prendre une extension considérable.

• (8.10 p.m.)

Je n'ai pas l'intention en ce moment d'analyser en détail les discussions auxquelles j'ai assisté en ce qui concerne le montant des crédits qui devraient être consacrés à la lutte contre la pollution. Je mentionnerai seulement en passant que, pour nous donner une idée de l'ampleur que devrait avoir la guerre contre la pollution, un des porte-parole de la Conférence a dit que nous devrions y consacrer des crédits équivalents à ceux de la défense nationale. J'insiste donc particulièrement sur le fait qu'il est temps de songer à prendre des mesures positives pour entamer ce programme.

Si j'en profite pour souligner cet aspect de la discussion des crédits du Conseil national de recherches, c'est notamment que durant mon séjour à la récente réunion à Montréal, on nous a fait visiter, entre autres choses, la division des recherches en bâtiment. Nous avons discuté le travail de cette division, ses rapports avec le Code national du bâtiment du Canada et le genre de collaboration existant entre celui-ci et un organisme comme la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'amélioration des normes de construction d'un bout à l'autre du Canada.

Pendant ma semaine à Montréal, l'image que je m'étais faite des travaux de la division des recherches en bâtiment et du Code du bâtiment m'est revenue plusieurs fois en mémoire. Au fil de la discussion, j'ai vu que l'instrument qui permettrait le mieux de rédiger un code national des normes de pollution —ou comme on voudra plus tard l'appeler —qui permettrait l'application pratique, à l'échelle nationale, du contrôle de la pollution, et conçu de manière à susciter la collaboration de tous les paliers du gouvernement canadien, existait déjà sous une forme idéale dans le cadre du Conseil national de recherches.

Je voudrais parler brièvement du travail de la Division des recherches en bâtiment relativement au Code national du bâtiment expliqué